

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER ), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE ), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

**Objet : Fond de concours Puyvalador aménagement de la piste forestière du Becet.**

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

La commune de Puyvalador a droit à un fond de concours de 65 000.00 €.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a déjà fondé deux fonds de concours pour un montant total de 48 380.58 € (11 812.85 € pour l'achat d'un camion voté le 5/11/2018, 7 000 € pour l'achat d'une épareuse voté le 30/09/2019, 3 040€ pour l'achat d'un véhicule kangoo voté le 19/07/19, 6 134.63 pour l'achat d'une étrave voté le 27 juillet 2020, et de 3 250.00€ pour un enfonce pieux voté le 27 juillet 2020 et 8 155.80€ pour des travaux de tuyautages voté le 14/09/20 ).

Le Président explique que la commune de Puyvalador fait une nouvelle demande de fond de concours pour l'aménagement de la piste forestière du Becet se montant à 4 558.90€ ht.

Plan de financement :

- fond de concours : 2 165.48€ (47.5%)
- Autofinancement communal : 2 393.42€

Le Président explique que les règles du fond de concours sont respectées.

Le Président propose donc de voter ce fond de concours.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'attribuer ce fond de concours de 2 165.48€ € à la commune de Puyvalador**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 15-09-2020  
NOTIFICATION FAST

